

Jambes, le 31-01-2022

2 radars fixes pour sécuriser les abords de l'Institut Saint-Luc à Tournai

La Ministre wallonne en charge de la Sécurité routière, Valérie De Bue, a pris la décision d'installer **deux radars fixes sur une partie de la chaussée de Tournai (N50) à Ramegnies-Chin afin d'améliorer la sécurité routière aux abords de l'Institut Saint-Luc.**

De nombreuses adaptations ont déjà été mises en place pour lutter contre l'insécurité routière sur cette nationale : un rétrécissement de la chaussée, une berme centrale, une amélioration de l'éclairage pour les passages piétons ont été installés.

Mais force est de constater que **les limitations de vitesse (30 km/h et 50 km/h) sont encore trop peu respectées sur cette portion de route.** Celle-ci est encore le théâtre de nombreux accidents. Le dernier en date s'est produit le 14 décembre 2021 et a coûté la vie à une étudiante de 19 ans, fauchée par un motard roulant à vive allure dans une zone limitée à 30 km/h.

Face à ce constat et à ce drame, plusieurs réunions, initiées par la Ministre De Bue, ont été organisées avec l'administration, les autorités communales, la police, les directions d'école et les associations de parents.

À la suite d'une dernière réunion qui s'est tenue ce lundi 31 janvier, il a été décidé d'installer deux radars fixes à proximité de chaque passage pour piétons afin de faire respecter les limitations de vitesse, d'induire un changement de comportement et de protéger l'ensemble des usagers de la route.

- **Un radar fixe à proximité du premier passage pour piétons**



- **Un radar fixe à proximité du second passage pour piétons**



Ces dispositifs seront installés dans les prochains mois.

Pour la Ministre de la Sécurité routière, Valérie De Bue : « *Lorsque tous les éléments de sensibilisation et de prévention ont été mis en place comme ce fut le cas à partir de 2016 avec la réalisation de nombreux aménagements et que ceux-ci ne suffisent pas, il faut agir autrement. Il était donc nécessaire de compléter ce dispositif de prévention avec un outil de sanction. L'objectif est bien de générer des changements de comportements durables pour lutter contre l'insécurité routière et mieux protéger les enfants, adolescents, parents et professeurs* »